



# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS du produit GARANCE ÉPARGNE

## 1 OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## 2 PRODUIT

### GARANCE ÉPARGNE

Le siège social de GARANCE, mutuelle relevant du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le numéro SIREN 391 399 227 est situé : 51 rue de Châteaudun, 75442 Paris cedex 9

N° de téléphone : 01 70 377 359 - www.garance-mutuelle.fr

L'autorité chargée du contrôle de l'Assureur est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, 75436 Paris cedex 09.

Date d'édition du présent document : 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## 3 EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### Type

Ce produit est un **contrat d'assurance individuel sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et unités de compte, à versements programmés ou/et libres, régi par le Code de la Mutualité.**

### Objectifs

Ce produit a pour principal objectif de permettre à l'investisseur de se constituer :

- une épargne disponible sous forme de capital ou de rente en cas de vie au terme de l'adhésion ;
- un capital pour le(s) bénéficiaire(s) en cas de décès avant terme.

Pendant toute la durée de son adhésion, l'adhérent peut **en fonction de ses objectifs choisir pour son épargne, une option d'investissement** suivante :

- **Option 1 - Gestion sécurisée** : les versements sont intégralement investis sur le support euros ;
- **Option 2 - Gestion profilée** : les versements sont investis selon trois formules différentes (Prudent, Equilibre ou Dynamique) correspondant à des niveaux de risques croissants ;
- **Option 3 - Gestion à horizon** : les versements sont investis entre trois supports prédéfinis, la gestion permet d'assurer une sécurisation croissante des sommes investies avec l'âge de l'adhérent ;
- **Option 4 - Gestion libre** : les versements sont investis librement entre les différents supports proposés et permet ainsi à l'adhérent de conserver la maîtrise totale de l'orientation de ses investissements.

À tout moment en fonction de l'évolution de sa situation, l'adhérent peut changer de mode de gestion en cours d'adhésion, ces modes de gestion étant exclusifs l'un de l'autre.

**Le rendement du produit dépend du rendement du support en euros et le cas échéant du rendement du support en unités de compte.**

- Le **rendement du support en euros** dépend du taux de rendement global versé annuellement par Garance. Il est composé d'un intérêt résultat d'un taux minimum garanti et le cas échéant d'une participation aux bénéfices. L'épargne est sécurisée et le capital versé net de frais est garanti par Garance qui prend en charge le risque financier.
- Le **rendement des supports en unités de compte** dépend de l'évolution des marchés financiers. Aussi, la valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse. Seul le nombre d'unités de compte est garanti par Garance. Le risque financier est donc supporté par l'adhérent.

Les **prestations d'assurance garanties par le produit** sont ;

- **Au titre de la garantie Épargne**
  - En cas de vie de l'adhérent au terme de l'adhérent, le versement d'un capital ou d'une rente équivalent au montant constitué ;
  - En cas de décès de l'adhérent avant le terme de l'adhésion, le versement du capital constitué au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) ;
  - L'investisseur peut également effectuer des rachats partiels.
- **Au titre des garanties de prévoyance**
  - En cas de décès accidentel de l'adhérent survenant avant son 60<sup>ème</sup> anniversaire et s'il a choisi un des modes de la Gestion Profilée ou de la Gestion Horizon, le versement au(x) bénéficiaire(s) d'un capital minimum garanti correspondant au doublement du capital inscrit au compte de l'adhérent (dans la limite de 50 000 euros) ; **(optionnelle)**
  - En cas de décès d'un adhérent ayant choisi la Gestion libre survenant avant son 75<sup>ème</sup> anniversaire, Un capital décès minimum garanti sera versé au(x) bénéficiaire(s).

### Investisseurs de détail visés

- Option 1 : Le produit est destiné à tout type d'investisseurs ;
- Option 2 à 4 : Le produit est destiné à tout type d'investisseurs acceptant un risque de perte d'une partie du capital investi.

**La durée de vie du produit recommandée est de 8 ans.**

## 4 QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque retient l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au terme prévu par le contrat.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit sur la fourchette de classe 1 à 5 sur 7, qui est une fourchette de risque allant de la classe de risque la plus basse à une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible à élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable à très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le risque et le rendement de l'investissement dépendent de l'option d'investissement.

Le produit comporte une garantie en capital :

- Si l'adhérent a retenu l'option d'investissement 1, cette garantie est au moins égale aux sommes versées, nettes de frais sur versement, des éventuels rachats partiels et du prélèvement des frais de gestion sur encours, augmentées des intérêts et participations aux bénéfices servis sur le support en euros
- Si l'adhérent a retenu l'option d'investissement 2 à 4, seuls les montants investis sur le support en euros sont garantis.

Le rendement du produit dépend du rendement du support en euros (voir Document d'Informations Clés du support en euros) et du rendement des supports en unités de compte (voir Document d'Informations Clés pour l'Investisseur des différents supports en unités de compte). Généralement, sur le long terme, la performance des actifs risqués est supérieure à celle des actifs sécurisés.

Les informations spécifiques relatives aux options d'investissement retenues sont détaillées dans le règlement GARANCE ÉPARGNE.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

## 5 QUE SE PASSE-T-IL SI GARANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance de Garantie, le souscripteur pourrait subir une perte financière.

## 6 QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

### Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement 10 000 / Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	65,00 € - 426,30 €	260,00 € - 805,20 €	520,00 € - 1310,40 €
Incidences sur le rendement (réduction du rendement) par an	0,65 % - 4,26 %	0,65 % - 1,99 %	0,64 % - 1,61 %

### Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an :

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00 % - 0,37 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. [Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins] L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. [Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins] Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00 % - 0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,00 % - 0,11 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,64 % - 1,13 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00 % - 0,00 %	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit dépasse son indice de référence [y de x %]
	Commissions d'intéressement	0,00 % - 0,00 %	L'incidence des commissions d'investissement. Nous prélevons ce montant lorsque la performance de l'investissement est [supérieure à x %]. [Un paiement de y % du rendement final aura lieu après la sortie de l'investissement]

Les frais liés aux garanties optionnelles ou obligatoires du produit seront prélevés soit par diminution des primes versées au contrat, soit par diminution de l'encours placé en fonction des termes et conditions qui seront précisés dans le règlement du produit GARANCE ÉPARGNE.

## 7 COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### Durée de détention recommandée : 8 ans

La durée de détention recommandée est d'au moins 8 ans au regard de la fiscalité française de l'assurance vie, susceptible d'être plus avantageuse pour l'adhérent lorsque l'ancienneté fiscale de son contrat est supérieure à 8 ans.

Garance Épargne comporte une faculté de rachat à tout moment et sans frais. La valeur de rachat est constituée de la somme de la valeur de rachat du support en euros et de la contre-valeur en euros des supports en unités de compte. La valeur de rachat est versée dans un délai qui ne peut excéder deux mois à compter de la réception de la totalité des pièces justificatives énumérées dans le Règlement GARANCE ÉPARGNE.

## 8 COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

En cas de réclamation, vous pouvez écrire au Service Réclamations du siège social : 51, rue de Châteaudun 75442 Paris cedex 09. Il est recommandé au réclamant de détailler de la manière la plus précise possible les motifs de sa réclamation et d'indiquer le numéro d'adhérent.

Si le désaccord persiste, l'adhérent peut demander par écrit l'avis du Médiateur de la FNMF en adressant sa saisine à *Monsieur le Médiateur de la Mutualité Française, FNMF, 255, rue de Vaugirard, 75719 Paris cedex 15*, ou directement par mail à l'adresse « [mediation@mutualite.fr](mailto:mediation@mutualite.fr) ». L'avis du médiateur ne s'impose pas aux parties.

## 9 AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les documents remis préalablement à l'adhésion, conformément à la réglementation, sont :

- les statuts de GARANCE, le règlement et la note d'information liés au produit GARANCE ÉPARGNE ;
- le présent document ainsi que les documents d'information clés du support en euros et en unités de compte de GARANCE ÉPARGNE.

Ces documents vous sont remis, ou consultables sur le site [garance-mutuelle.fr](http://garance-mutuelle.fr).